

► Personnels candidats à un poste spécifique national

Titulaires ou stagiaires, vous pouvez demander une affectation ou une mutation sur un poste spécifique pour la rentrée 2016.



**Ouverture du serveur :
du 19 novembre au 8 décembre 2015**

Vous pouvez participer au mouvement spécifique et/ou au mouvement inter-académique.

Cependant, le mouvement spécifique est un mouvement à part entière : **en cas de pluralité de demandes, l'affectation sur le poste spécifique est prioritaire.**

Les affectations sur postes spécifiques sont prononcées au vu des dossiers personnels constitués par les candidats.

Trois étapes...

Les candidats doivent :

❶ mettre à jour leur CV en remplissant toutes les rubriques, notamment celles qui concernent les qualifications, les compétences et les activités professionnelles.

(Attention, ce CV sera consulté par les chefs d'établissement actuel et d'accueil, l'inspection et les recteurs chargés de mettre un avis ainsi que par l'Inspection générale et l'administration centrale qui sélectionnent les candidats),

❷ saisir, via *I-Prof*, 15 vœux maximum en fonction des postes publiés mais aussi des vœux géographiques (académie, départements, communes) en cas de postes libérés au cours du mouvement spécifique,

❸ rédiger **obligatoirement en ligne** une lettre de motivation en faisant ressortir leurs compétences.

Ce dossier doit comprendre toutes les pièces indiquées en Annexe II du BO spécial mouvement.

Ces postes sont affichés sur SIAM (à partir du 16.11.2015), mais plusieurs mises à jour sont réalisées jusqu'à la fermeture des serveurs.

■ Les demandes portent sur les postes suivants :

→ Postes en section internationale

Il est vivement conseillé aux candidats de prendre l'attache du chef de l'établissement sollicité pour un entretien.

→ Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et classes de BTS

Pour les CPGE, les candidats envoient au doyen de l'Inspection générale de la discipline, une lettre accompagnée des pièces qu'ils souhaitent porter à sa connaissance.

Les PLP peuvent désormais candidater en BTS.

→ Arts appliqués

Les candidats ne sont pas soumis à une condition d'ancienneté

d'exercice. Ils constituent un dossier de travaux personnels à caractère artistique ou pédagogique sur CD ou DVD. Ce dossier sera adressé, **avant le 11.12.2015**, à : Ministère de l'Éducation nationale - DGRH B2-2 - Pièce B 375 - 72 rue Regnault - 75243 Paris cedex 13.

C'est l'élément décisif du choix de l'Inspection générale.

Les lauréats de la session 2015 du CAPLP et CAPET Arts appliqués option Métiers d'arts, doivent candidater au Mouvement spécifique dans leur corps respectif.

→ Théâtre expression dramatique ou cinéma audiovisuel avec complément de service

Les candidats prennent l'attache, dans leur académie, de l'IA IPR en charge du dossier, du délégué académique de l'action culturelle (DAAC) pour un entretien. Ils devront assurer leur service principal dans leur discipline d'origine.

→ PLP dessin d'arts appliqués aux métiers

Les candidats rédigent en ligne une lettre de motivation et un dossier de travaux sous forme de CD ou DVD, faisant apparaître leurs compétences et illustrant leur maîtrise professionnelle. Les diplômes et les stages effectués doivent correspondre aux activités professionnelles et aux travaux professionnels présentés.

Le CD ou le DVD sera adressé, **avant le 11.12.2015**, à : Ministère de l'Éducation nationale - DGRH B2-2 - Pièce B 375 - 72 rue Regnault - 75243 Paris cedex 13.

C'est l'élément décisif du choix de l'Inspection générale.

→ PLP requérant des compétences professionnelles particulières

Ils rédigent en ligne une lettre de motivation faisant apparaître leurs compétences à occuper les postes sollicités. Les professeurs doivent être candidats dans leur discipline.

→ Chefs de travaux de LT, de LP, d'ÉREA (cf page suivante).

Il est conseillé de mettre à jour votre CV sur I-prof sans attendre l'ouverture des serveurs.

La détermination et le choix des candidats seront réalisés par des groupes de travail, après avis de l'Inspection Générale, qui auront lieu début février 2016.

Les élus CAPN participent à certains de ces groupes de travail.

Faites-leur parvenir votre dossier de candidature au mouvement spécifique.

► Personnels candidats à un poste spécifique (suite)

■ Les chefs de travaux... des fonctionnaires à part entière ?

Aujourd'hui, les candidatures sont nombreuses car les conditions de travail des enseignants se dégradent et cette fonction peut paraître plus confortable ! Mais qui voudrait, connaissant toutes les contraintes qui y sont liées, assurer cette charge... horaires à rallonge, responsabilités accrues, absence de formation, gestion des ressources humaines, du parc mobilier et immobilier, sécurité et hygiène, rédaction du document unique, formation des personnels affectés au secrétariat ?

→ Comment participer au mouvement 2016 des chefs de travaux ?

C'est un mouvement spécifique qui s'adresse aux professeurs agrégés et certifiés des disciplines technologiques et aux professeurs de lycée professionnel qui justifient d'au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans l'enseignement ou la formation

Ces enseignants doivent être reconnus aptes à exercer la fonction de chef de travaux et inscrits sur une liste d'aptitude rectorale (valable 3 ans), conformément aux dispositions de la circulaire 2011-215 du 1^{er} décembre 2011 portant sur la fonction de chef de travaux.

Les candidats font des vœux en fonction des postes publiés sur SIAM mais aussi des vœux géographiques qui seront examinés en cas de postes libérés par le mouvement.

De plus, les chefs de travaux titulaires de lycée peuvent demander des lycées professionnels, et les chefs de travaux titulaires de lycée professionnel des lycées techniques.

→ Le mouvement se fait en deux temps :

- ❶ Changement des affectations des titulaires de la fonction.
- ❷ Recrutement : étude des dossiers des candidats afin de pourvoir les postes laissés vacants.

Première phase - Les candidats rédigent une lettre de motivation expliquant leur démarche de mobilité, particulièrement lorsqu'ils demandent à changer de type de lycée. Ils indiquent alors les postes sollicités. Ils décrivent sommairement la structure pédagogique de leur établissement actuel.

Deuxième phase - Les candidats mettent à jour leur CV sur I-Prof (faire apparaître les activités significatives) et rédigent, en ligne, une lettre de motivation dans laquelle ils précisent leur vision de la fonction ainsi que les projets qu'ils envisagent de conduire.

Les candidats retenus sont nommés pour un an, puis confirmés dans la fonction par le recteur après avis de l'Inspecteur Pédagogique Régional de la discipline. Dans le cas d'un avis défavorable, le candidat sera réaffecté dans son académie.

Les candidats néo-recrutés sont maintenus deux ans, au moins, dans le poste après l'année probatoire.

Pour la CGT Educ'action,

le chef de travaux est un cadre supérieur qui doit bénéficier de conditions de travail conformes à ce niveau :

- formation initiale et continue adaptées à la fonction,
- salaire aligné sur le corps des agrégés,
- durée de travail hebdomadaire intégrant les revendications de la CGT sur la RTT,
- implantation d'un secrétariat technique.

La CGT Educ'action a dénoncé auprès du ministère et devant l'Inspection générale...

- Tous les postes spécifiques ont été retirés du mouvement inter-académique, ce qui a limité les possibilités de mutation.
- Depuis plusieurs mouvements, des postes spécifiques n'ont pas été pourvus.
- Une méconnaissance de l'étiquetage des postes et des personnels par les rectorats.
- Une méconnaissance des disciplines de recrutement des personnels par les rectorats.
- Le manque de publicité sur ces postes.
- Une méconnaissance de ce mouvement par les rectorats.
- Une lisibilité pas toujours évidente sur les serveurs académiques.

→ Pour la CGT Educ'action, il faut éclaircir le mouvement spécifique

"Les postes spécifiques existent mais nous constatons une déviance de ce mouvement" [...] "Nous souhaitons que ce mouvement soit plus transparent afin que les personnels fassent acte de candidature précise et que les élèves inscrits dans [les] sections spécifiques se retrouvent devant des enseignants qualifiés et non des personnels recrutés par les proviseurs et n'ayant pas obligatoirement les compétences nécessaires".

→ Pour la CGT Educ'action, il faut informer les candidats malheureux

"Le recrutement des chefs de travaux nécessite des avis motivés de la part des proviseurs, des inspecteurs et des recteurs. Très souvent, un des avis n'est pas renseigné ce qui entraîne la mise de côté du dossier. Les candidats non retenus ne sont pas informés. Il serait nécessaire que l'administration centrale communique afin que les personnels ne soient pas abandonnés sans information".

La mutation, la sélection et le recrutement des candidats sont effectués par la Direction Générale des Ressources Humaines et l'Inspection Générale au cours de groupes de travail auxquels la CGT participe.

► Récapitulatif du calendrier du Mouvement Inter-académique 2016

→ Du jeudi 19 novembre au mardi 8 décembre 2015 à 12 h

Saisie des demandes sur SIAM / I-prof.

→ Dès la clôture du serveur (jusqu'à mi-décembre, selon les académies)

Transmission dans les établissements du formulaire de confirmation de demande de mutation en un seul exemplaire.

Ce formulaire, **vérifié** (éventuellement corrigé) et **signé** par l'agent, **accompagné des pièces justificatives demandées**, est remis au chef d'établissement qui vérifie, complète, s'il y a lieu, et transmet la demande au rectorat (dates fixées dans les académies par arrêté rectoral).

→ Date limite de dépôt d'un dossier médical

- Courant décembre (voir circulaire de chaque académie),
- Le mercredi 10 décembre, à la DGRH, pour les personnels gérés hors académie.

→ Entre le lundi 11 et le vendredi 29 janvier 2016 (selon les académies)

Groupes de Travail Académiques (GTA) de vérification des vœux et barèmes.

Contactez vos élus CAPA et transmettez-leur votre dossier syndical.

En cas de contestation du barème retenu par l'administration, faites-vous aider.

Attention, après le GTA, les barèmes sont arrêtés et ne seront plus modifiés.

→ À l'issue des GTA, fin janvier 2016

Affichage des barèmes retenus (et éventuellement corrigés par les GTA) sur SIAM / I-Prof.

→ Lundi 1^{er} février 2016

Remontée des vœux et barèmes au ministère.

→ Du lundi 1^{er} au vendredi 5 février 2016

Groupes de Travail pour le mouvement spécifique.

→ Jeudi 18 février 2016

Date limite de dépôt des demandes tardives (participation, annulation et modifications).

→ Du mercredi 2 au vendredi 11 mars 2016

CAPN et FPMN : Résultats des demandes de mutations.

Coordonnées académiques de la CGT Éduc'action

■ AIX-MARSEILLE

Jacqueline SALAZAR-MARTIN, Jean-Louis BRUNEL et James SAINT-GERMAIN - **URSDEN-CGT**
Bourse du Travail Benoît Frachon
23 Bd Charles Nédélec - 13003 MARSEILLE
04 91 62 74 30 - FAX : 04 91 08 91 42
ursden.aixmille@wanadoo.fr
Resp. des élu-es : Jacqueline SALAZAR-MARTIN
eluscapa@cgt-aix-marseille.fr

■ AMIENS

Dominique HEMMER - **URSEN-CGT**
27 rue du Petit Bout
60690 HAUTE EPINE
Tél./Fax : 03 44 13 06 93
Mél : ursencgtpicardie@orange.fr

■ BESANCON

Olivier COULON - **UASEN-CGT**
Maison du Peuple
115 rue Battant - 25000 BESANCON
03 81 81 31 34 - 06 28 07 96 28 (perso)
Mél : cgt.acad.besancon@free.fr

■ BORDEAUX

Dominique MARCHAL - **URASEN-CGT**
Bourse du Travail - 44 Cours Aristide Briand
Bureau 101 - 33075 BORDEAUX cedex
05 56 91 80 54 - 06 82 26 09 03
cgteducaquitaine@yahoo.fr
Élu-es CAPA : eluscapa.cgteduc@gmail.com
06 95 00 80 31 - 06 46 82 68 47

■ CAEN

Christophe LAJOIE - **URSEN-CGT**
Maison des syndicats
29 avenue Charlotte Corday - 14000 CAEN
06 32 18 39 51
ursen.caen@orange.fr
Élu-es CAPA : sden14cgt-elucapa@orange.fr

■ CLERMONT-FERRAND

Michel GRANGIER - **URSEN-CGT**
Maison du Peuple
Place de la Liberté - 63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 36 69 97
ursencgt@free.fr

■ CORSE

Jean-Marc CECCALDI - frodon.ceccaldi@wanadoo.fr
Patrick LASSERRE - cgteduc.corse@gmail.com
UD CGT Corse du Sud - Rés. Univ. Piopu - Bât. E - BP 572 -
rue du Commandant Biancamaria - 20189 AJACCIO cedex 2
04 95 10 50 70
UD CGT Haute Corse - Impasse Patrimoine - 20200 BASTIA
04 95 31 71 98 - Fax : 04 95 32 53 09
ud20b@cgt.fr

■ CRÉTEIL

Matthias PEREZ - **CGT Éduc'action Créteil**
Bureau des élu-es
11 rue des Archives - 94000 CRETEIL
01 41 94 94 15
contact@cgteduccreteil.org
Élu-es CAPA/CPC : elus@cgteduccreteil.org - 06 58 48 08 79

■ DIJON

Yasmina SOLTANI - **URSEN-CGT**
Maison des Syndicats
2 rue du Parc - 71100 CHALON-SUR-SAONE
03 85 46 09 07
ursen-dijon.cgt@wanadoo.fr
Élu-es CAPA : elus-cgt-dijon@cgteducdijon.org

■ GRENOBLE

Nathalie GELDHOF - **UASEN-CGT Éduc'action**
Bourse du Travail
32 avenue de l'Europe - 38030 GRENOBLE cedex 2
04 76 09 19 67
uasen-cgt.grenoble@wanadoo.fr
Élu-es CAPA : 06 70 36 52 70 et 06 14 26 90 22

■ LILLE

Brigitte CRETEUR - **CGT Éduc'action 59-62**
Bourse du Travail CGT
254 boulevard de l'Usine - CS 20111 - 59030 LILLE cedex
03 20 52 27 91 - Fax 03 20 52 76 92
acad@cgteduc-lille.org

■ LIMOGES

Véronique DUBUIS et Emmanuel ANGLERAUD
URSEN CGT Éduc'action
Maison du Peuple
24 rue Charles Michels - 87065 LIMOGES cedex
05 55 10 85 44
cgt.education.limousin@gmail.com
Élu-es CAPA : cgteluslimousin@gmail.com

■ LYON

Salah MBAREK - **CGT Éduc'action Lyon**
Bourse du Travail
Place Guichard - BP 120 - 69422 LYON cedex 3
04 78 62 63 60
educationcgtlyon@orange.fr

■ MONTPELLIER

Matthieu BRABANT - **CGT Éduc'action Montpellier**
Maison des Syndicats - 474 allée Henry II de Montmorency
34000 MONTPELLIER
06 77 81 34 83
cgteduc.montpellier@gmail.com
Élu-es Enseignant-es/CPE/COP/Pers. de Vie scolaire :
06 83 23 23 21 - 06 33 52 71 70 - 06 09 99 21 94
Élu-es Personnels de Laboratoire : 06 26 83 29 29 -
06 68 01 36 16

■ NANCY-METZ

Philippe KUGLER - **URSEN-CGT**
Comité Régional Lorraine CGT
10 rue de Méric - BP 42026 - 57054 METZ cedex 02
ou URSEN-CGT - 17 rue Drouin - 54000 NANCY
03 87 75 19 10 ou 06 85 12 91 94
kugler.metz@wanadoo.fr
Élus CAPA PLP :
Victor ALEM : 06 60 05 48 69 - alemcgt@gmail.com
Philippe ROUSSEL : 03 83 74 44 15 - phil.rousseau@yahoo.fr

■ NANTES

Karine PERRAUD, Hervé GUICHARD et Ifig LEBRETON
URSEN-CGT
Maison des Syndicats - CP n° 1
1 place de la Gare de l'État - 44276 NANTES cedex 2
Tél./Fax : 02 28 08 29 68 - 06 85 12 12 57
cgteduc-nantes@orange.fr
Précaires : 06 23 33 67 99 - cgteduc53@gmail.com
Agents adminis. : Hervé GUICHARD - 06 47 99 61 00
GRETA : Barbara FOUCHÉ - barbara.fouche@ac-nantes.fr
Élu-es CAPA PLP : 06 77 88 23 28

■ NICE

Joël DENNEULIN - **CGT Éduc'action Académie Nice**
UD CGT - 34 Bd Jean Jaurès - 06300 NICE
09 53 68 08 50
secretariat06@cgteducationnice.org
Élu-es CAPA : eluscapa.nice@ouvaton.org

■ ORLEANS-TOURS

Marie-Paule SAVAJOL
CGT Éduc'action Académie Orléans-Tours
1 rue du Colonel Montlaur - 41000 BLOIS
06 75 50 98 11 - cgteducot@gmail.com
Contacts élu-es CAPA :
- Dépts 18 + 45 :
Quentin SEDES - squentin@hotmail.fr - 06 88 93 07 05
- Dépt 28 :
Laure APCHER - cgt.educ28@gmail.com - 06 22 26 11 31
- Dépts 36 + 41 :
M-Paule SAVAJOL - cgteducot@gmail.com - 06 75 50 98 11
- Dépt 37 :
Thierry VAUTRIN - t.vautrin71@gmail.com - 06 51 00 57 34

■ PARIS

Catherine BARTOLI - **CGT Éduc'action Paris**
Bourse du Travail - Bureau 401
3 rue du Château d'Eau - 75010 PARIS
01 44 84 51 18
cgteduc75@gmail.com
Élu-es CAPA : 06 27 40 22 21 - 06 73 46 18 65

■ POITIERS

Bertrand VERHAEGHE (secrétaire général) et
Pascal LACOUX (co-secrétaire) - **URSEN-CGT**
10 rue Chicoutimi - Ma Campagne
16000 ANGOULEME
06 08 51 52 26 (B. Verhaeghe)
06 03 60 63 59 (P. Lacoux)
ursen.cgt.poitiers@free.fr

■ REIMS

Laurence CORPEL - **URSEN-CGT**
9 rue du Casino - 10440 TORVILLIERS
06 32 39 64 52
cgteduc.reims@orange.fr
Élu-es CAPA : contact@cgteducationreims.fr

■ RENNES

François-Philippe LECOULANT
URSEN CGT Éduc'action
31 Bd du Portugal - CS 90837 - 35208 RENNES cedex 2
02 99 79 38 69 - reperes5@wanadoo.fr
Resp. des élu-es : Jacques VAESKEN 06 33 10 45 06

■ ROUEN

Luc de CHIVRÉ - **URSEN-CGT**
Maison des Syndicats - 26 avenue Jean Rondeaux
76108 ROUEN cedex
02 56 03 68 14 - ursen@cgt76.fr
Élu-es :
- LP : 06 79 56 96 26 - eluscacpact@education7627.fr
- Collèges/LGT : 07 77 23 29 69
eluscertifiescgt@education7627.fr
- Écoles : 06 70 68 97 24 -
cgt.education76.ecole@orange.fr

■ STRASBOURG

Laurent FEISTHAUER - **CGT Éduc'action Alsace**
42 rue Firth - 67700 MONSWILLER
03 88 71 88 43 - 07 81 09 13 25 (portable)
cgteducals@wanadoo.fr - laurentcgt@free.fr
Élue CAPA : Corinne REYNETTE
corinnereynette@hotmail.com
03 88 66 50 15 - 06 99 79 70 27

■ TOULOUSE

Frédéric MARFAING - **CGT Éduc'action Midi-Pyrénées**
Comité Régional CGT Midi-Pyrénées
Place du Fer à Cheval - 31300 TOULOUSE
05 61 23 35 52 - 06 31 25 31 32 - Fax : 05 61 21 82 23
Mél : ursencgt.midipy@wanadoo.fr
Élu-es CAPA : eluscgtdeductoul@gmail.com

■ VERSAILLES

Marie BUISSON et Frédéric MOREAU
CGT Éduc'action Versailles
La Rotonde - 32/34 avenue des Champs Pierreux
92000 NANTERRE
06 40 16 79 39
cgteducversailles@gmail.com
Élu-es CAPA : eluscgtersailles@gmail.com

■ GUADELOUPE

Tony OZIER-LAFONTAINE et Gérard LUXEUIL
SEP-CGTM
4 Cité Artisanale de Bergevin - 97110 POINTE-A-PITRE
05 90 90 11 43 - 06 90 58 76 65 - Fax : 05 90 91 04 00
sep.cgtg@wanadoo.fr
Élu-es CAPA PLP :
Hélène ABISUR ARCON et Jean-Marc COLLIN

■ MARTINIQUE

Gabriel JEAN-MARIE et Roméo AGRICOLE
SMPE-CGTM
Maison des Syndicats
Jardin Desclieux - Porte 6 - 97200 FORT DE FRANCE
05 96 70 57 17 - 06 96 25 57 91
smpe.cgtm@wanadoo.fr

■ GUYANE

Michelle COUËTA - **STEG-UTG**
40 av. Digue Ronjon - BP 265 - 97326 CAYENNE cedex
0694 438 440
raymie.coueta@wanadoo.fr - steg.utg@gmail.com

■ LA RÉUNION

Patrick CORRÉ - **CGTR Éduc'action**
114 rue du G^{al} de Gaulle - BP 80 829
97476 SAINT DENIS cedex
02 62 90 93 40 - cgtr.education@ac-reunion.fr

■ MAYOTTE

CGT Éduc'action Mayotte
2 rue de la rocade à côté du Golden Loft
BP 140 - Kawéni - 97600 MAMOUDZOU
0639 21 75 05 - cgt.mayotte@gmail.fr
Élu PLP : Anthony ROUSSEAU 06 39 94 05 98
Élu Certifiés : Nicolas ROUCHON 06 39 67 02 19

■ POLYNÉSIE FRANÇAISE

Philippe VERDIÈRE
pv28061975@gmail.com

■ WALLIS et FUTUNA

Benoit KERN
benoit.kern@gmail.com
+681 72 17 22
BP 679 - Mata Utu - 98600 WALLIS et FUTUNA